

DÉCISION DU MAIRE

23 / 152
**Travaux neufs sur les installations
d'éclairage public, signalisation
lumineuse tricolore et enfouissement
des réseaux pour la ville de Montgeron**

Le Maire de la commune de Montgeron,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire,

VU le Code de la commande publique, notamment son article R2123-1,

Vu la délibération n° 22/37 du Conseil municipal en date 4 juillet 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n° 6 par lequel Madame le Maire a délégué pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu l'arrêté n°23/1676 du 18 juillet 2023 portant délégation général de fonctions et de signature à Madame Françoise NICOLAS pour la période du 21 juillet au 20 août 2023 inclus,

Considérant la nécessité de passer un contrat relatif aux travaux neufs sur les installations d'éclairage public, signalisation lumineuse tricolore et enfouissement des réseaux pour la ville de Montgeron,

Considérant que la mise en concurrence a été réalisée selon les dispositions de l'article R2131-12 2° du Code de la commande publique, via la publication d'un avis de marché sur le profil d'acheteur et au sein du Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP),

Considérant qu'à la date limite de remise des offres, fixée au 15 mai 2023 à 15h00, il a été constaté le dépôt de trois plis,

Considérant qu'à l'issue de l'analyse, l'offre technique et financière du candidat **SATELEC SAS** (91170 - VIRY CHATILLON) a été jugée comme étant économiquement la plus avantageuse au regard des attentes de l'acheteur,

DECIDE

- Article 1 :** De signer avec la société **SATELEC SAS** (91170 – VIRY CHATILLON) un contrat portant sur les travaux neufs sur les installations d'éclairage public, signalisation lumineuse tricolore et enfouissement des réseaux pour la ville de Montgeron, pour un montant maximum annuel de commande de 1 000 000€ H.T.
- Article 2 :** Le contrat prend effet à compter de sa date de notification officielle (date du retrait du recommandé électronique, sur la plateforme de dématérialisation www.achatpublic.com, faisant foi) et s'achève le 25 octobre 2024.
- Article 3 :** Les dépenses engagées dans le cadre de ce contrat seront imputées sur le budget de la commune.
- Article 4 :** Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Mr le Préfet et notifiée à(aux) intéressé(s).
- Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron, le 18 AOUT 2023

Pour le Maire et par délégation,

Françoise NICOLAS,
Adjoint au Maire

